



U S A G E S
PARCS ET JARDINS
(UPJ)
Horaire 2018

Article 3 – Horaire

Cet article est complété par le planning horaire ci-dessous :

Horaire	Jours	Heures/ semaine	Heures/ jour	Heures totales
Du 1^{er} janvier au 16 février <i>8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30</i>	32	37 h 30	7 h 30	240 h 00
<u>Jours fériés</u> 1^{er} et 2 janvier	2		8 h 30	17 h 00
Vendredi 5 janvier 2018 : 07h30 à compenser	1		0 h 00	0 h 00
Du 17 février au 19 octobre <i>7h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00</i>	166	45 h 00	9 h 00	1 494 h 00
<u>Jours fériés</u> 30 mars et 2 avril (vendredi Saint + Pâques) 10 et 21 mai (Ascension + Pentecôte) 1^{er} août (Fête nationale) 6 septembre (Jeûne genevois)	6		8 h 30	51 h 00
1^{er} mai (jour chômé)	1		0 h 00	0 h 00
11 mai (pont de l'Ascension) 7 septembre (pont du Jeûne genevois)	2		0 h 00	0 h 00
Du 20 octobre au 31 décembre <i>7h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30</i>	49	40 h 00	8 h 00	392 h 00
21 décembre : fermeture des chantiers à 15h30				- 01 h00
<u>Jours fériés</u> 25 et 31 décembre (Noël + Nouvel an)	2		08 h 30	17 h 00
Totaux annuels	261			2 210 h 00
<i>A compenser sur l'horaire 2018 : 07h30</i>				

Les heures travaillées lors des ponts de l'Ascension et du Jeûne genevois doivent être payées à 125 %.